

- l'appui du Traité sur l'interdiction absolue des essais nucléaires;
- la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique; et
- l'instauration de la confiance nécessaire pour faciliter la réduction des effectifs militaires en Europe et ailleurs.

Quelle est la contribution pratique du Canada au contrôle des armements? En voilà les trois aspects:

- Nous voulons encourager le respect des traités en vigueur. S'écarter d'une observation entière des accords de contrôle des armements et de désarmement revient à compromettre la crédibilité fondamentale et la viabilité du contrôle des armements. Le Canada a réitéré à diverses occasions la nécessité que toutes les parties observent les traités existants, ce qui comprend le traité ABM et les accords SALT. Nous estimons que rien ne doit être fait pour saper leur autorité.
- Notre deuxième contribution pratique se situe dans le domaine de la vérification. C'est un domaine où le Canada contribue de façon pratique à résoudre les problèmes de négociations du contrôle des armements. Par l'intermédiaire de son Service de recherches en matière de vérification, le Canada se concentre sur des problèmes pratiques et techniques, reliés à la vérification, qui doivent être résolus avant que l'on puisse faire entrer des dispositions de vérification obligatoires dans les traités de contrôle des armements. Notre programme de recherches en matière de vérification a continué de porter sur des questions clés relatives à une limitation des essais nucléaires qui conduisent à une interdiction globale des essais, à une convention globale sur les armes chimiques, et à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Aux Nations Unies, nous avons été heureux que la Première Commission ait approuvé à l'unanimité, pour la deuxième année de suite, une résolution parrainée par le Canada qui soulignait le rôle critique de la vérification dans le processus de contrôle des armements et de désarmement.